

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CS1431

présenté par
Mme Lingemann

ARTICLE 2

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« fin de vie »

les mots :

« situation palliative ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à requalifier les personnes dites en « fin de vie ». En effet, ces personnes sont avant tout toujours en situation palliative, un terme plus précis au regard de leur situation.